

# Inquiétudes autour de la fusion gendarmerie-police

**Officiellement, la fusion progressive police-gendarmerie se justifie par des raisons budgétaires: il faut mutualiser pour faire des économies. Or, derrière la rationalité économique, se jouent aussi des enjeux administratifs, politiques et sociaux, que le gouvernement passe sous silence.**

Laurent MUCCHIELLI, Christian MOUHANNA, sociologues, chercheurs au CNRS-Cesdip \*

\* Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales.

**S**uite à deux rapports internes faisant état du moral en baisse des gendarmes, le général Parayre, à l'époque directeur général de la Gendarmerie nationale au ministère de la Défense, avait déclaré, en 2008: «*Le pessimisme n'a plus lieu d'être, tant le contexte général est favorable à la gendarmerie.*» Un an plus tard, la loi du 3 août 2009 rattachait la gendarmerie au ministère de l'Intérieur, consacrant ainsi un rapprochement opéré depuis plusieurs années. Dans ces changements décisifs qui s'opèrent sous nos yeux, la gendarmerie sera probablement la grande sacrifiée. Nous l'avions déjà annoncé dans un article paru en février 2009 dans la revue *Pouvoirs locaux*, et qui a valu à l'un des trois auteurs, officier de gendarmerie, une procédure de radiation<sup>(1)</sup>. On y revient aujourd'hui, compte tenu de l'accélération du processus.

## «Alerte sur la gendarmerie»

Les gendarmes l'ont (enfin) bien compris: c'est l'avenir de leur métier qui est en cause. Privés de syndicats par leur statut militaire, ils s'expriment depuis quelques années par des asso-

ciations comme «Gendarmes et citoyens»<sup>(2)</sup> et des sites Internet comme le «Forum gendarmes et citoyens»<sup>(3)</sup>. La principale et plus ancienne revue, *L'Essor de la gendarmerie*, est l'organe de l'Union nationale du personnel en retraite de la gendarmerie, d'ordinaire très légitimiste et peu critique. Pourtant, dans son éditorial du numéro de février 2010, son rédacteur en chef, Jean-Claude Seguin, tire lui aussi la sonnette d'alarme:

*«En l'espace de quelques petites semaines, et profitant une fois de plus de l'attention familiale aux fêtes de fin d'année, plusieurs décisions ont été prises en catimini. Ainsi la captation, au profit de la police, de 23,5 millions sur le budget de la gendarmerie, histoire de boucler la fin du mois de décembre de nos chers amis de la maison d'en face; la dissolution affirmée de huit escadrons, et la prévision d'en supprimer plusieurs autres; la création, à la Direction générale de la gendarmerie, de trois directions d'administration centrale qui pourront être confiées à des préfets; la prévision de la mise en place de 175 communautés d'agglomération qui passeront en police d'Etat, entraînant la suppression de nombreuses brigades, alors*

*que, de 2007 à 2009 déjà, 250 unités de gendarmerie ont été rayées de la carte; la fusion envisagée des sections de recherche avec les SRPJ, ce qui induira la perte de 1 300 emplois par application de la RGPP. Pour schématiser, la transformation des gendarmes en gardes champêtres est réellement en marche. En privilégiant les policiers sur le plan indiciaire, on pousse même insidieusement les jeunes gendarmes à demander eux-mêmes, à terme, un rattachement à la police. Le mouvement est enclenché pour marginaliser la gendarmerie, en attendant de mettre en place une police unique de statut civil.»<sup>(4)</sup>*

De fait, le point officiel fait par le ministère de l'Intérieur le 12 février 2010 confirme à la fois l'ampleur du rapprochement des deux institutions de police d'Etat, le fait que la gendarmerie y est marginalisée et le fait que cette évolution sera bientôt en partie irréversible. Encore une fois, tout ceci était largement programmé et donc prévisible, si l'on voulait bien le voir.

## Eviction des gendarmes des agglomérations

On insistera surtout ici sur deux évolutions qui vont impacter directement la vie des gendarmes ainsi que celle de l'ensemble de nos concitoyens. S'il est patent que, dans la comparaison et la vieille rivalité avec les policiers, les gendarmes sont largement les perdants dans la «mutualisation des moyens» qui s'opère (en tous cas en matière de police judiciaire, de police de renseignement et sans doute même de police du maintien de

(1) J.-H. Matelly, C. Mouhanna, L. Mucchielli, «Feu la Gendarmerie nationale», in *Pouvoirs locaux*, 2009, n° 80, p. 12-14. Pour suivre toute la procédure qui a visé le chef d'escadron, Jean-Hugues Matelly, et ses conséquences, on se reportera aux chroniques du site [www.laurent-mucchielli.org](http://www.laurent-mucchielli.org).

(2) <http://sites.google.com/site/assogendarmesetcitoyens>.

(3) [www.gendarmes-et-citoyens.net](http://www.gendarmes-et-citoyens.net).

(4) [www.essor.org/?page=magazine&pagenum=1&id=64](http://www.essor.org/?page=magazine&pagenum=1&id=64).



© PHOTO THÉO ROUGE - BARBAR

**La contrepartie de la réduction du nombre de fonctionnaires est, aux yeux de l'Etat, le développement des polices municipales et de la sécurité privée. En définitive, c'est la notion de service public de sécurité qui est menacée.**

l'ordre), la réorganisation territoriale qui s'annonce est plus grave encore. Certes, le principe reste que les deux forces de police continueront à assurer les mêmes missions dans leur zone de compétence respective. Mais le périmètre de ces zones s'apprête à être véritablement révolutionné par la création de cent soixante-quinze communautés d'agglomération confiées à la Police nationale. Au fond, une des évolutions majeures de la société française est l'importance croissante du peuplement en zones dites « périurbaines ». Et la plupart de ces territoires sont de fait sous

compétence de la Gendarmerie nationale. Il s'agit donc de les évincer, ce qui est une évolution à la fois particulièrement brutale, méprisante et peu rationnelle, dans la mesure où la plupart des efforts d'intelligence et d'organisation ont été consacrés ces dernières années par la gendarmerie à améliorer cette implantation et ce travail en zones périurbaines. La gendarmerie serait donc, pour l'essentiel, cantonnée aux zones rurales, à la police de la route et aux Dom-Tom. L'Etat se priverait aussi, du même coup, de la possibilité de basculer un territoire d'une police vers une autre lorsque la première était

en échec, par exemple dans le cas des « quartiers sensibles » des grandes agglomérations. Signalons enfin que cette éviction des gendarmes du périurbain au profit d'une sorte de retour au rural profond affectera aussi la vie de nombreuses familles de gendarmes (travail des conjoints, scolarité des enfants, etc.) et diminuera beaucoup l'attractivité du métier de gendarme, déjà mise à mal par le flou identitaire lié au rattachement de ces militaires à un ministère civil réputé « cogéré par les syndicats » (on lira à ce propos la lettre du commandant de groupement de l'Ardèche dans l'encadré p. 42).



## Extraits d'une lettre du commandant du groupement de l'Ardèche au préfet \*

[...] De ce qu'il me remonte du terrain, l'intégration de la gendarmerie au ministère de l'Intérieur n'est pas particulièrement bien vécue par les personnels de l'Arme, qui n'y trouvent aucun intérêt ni aucune plus-value.

[...] Les gendarmes ne se reconnaissent pas dans les pratiques actuelles de ce ministère (l'affolement récurrent comme la fébrilité permanente, l'absence de directives comme de vision à long terme, la cogestion permanente hiérarchie-syndicat, l'absence régulière de franchise comme de courage intellectuel...). Ils ne se sentent pas en adéquation ni en communion d'idées avec les pratiques policières. [...] Ils regrettent d'être obligés de passer d'une culture d'efficience à une culture d'affichage dans laquelle ils craignent de se décrédibiliser

vis-à-vis de la population et de perdre leur notoriété et, de ce fait, leur âme. Ils revendiquent légitimement leur culture de la proximité avec le territoire et sa population, culture qui est leur histoire, leur mode de fonctionnement et leur réussite depuis tant de siècles.

[...] A titre personnel, je crains que cette intégration décidée par le politique ne conduise à court terme au démembrement de l'institution, à travers la mutualisation de ses pôles d'excellence placés en concurrence avec ceux de la Police nationale, puis, à plus long terme, à une fusion. On aura ainsi brisé en seulement quelques années, et sans espoir de retour en arrière, une institution multiséculaire [...] et alors même que la population et les élus dans leur très grande majorité

ne font que se féliciter des services rendus.

Je considère en citoyen démocrate républicain que l'émulation entre les deux services est un gage d'efficience et le maintien de ces deux forces reste une garantie pour la République et la démocratie.

Je pense également que c'est peut-être le modèle de proximité de la gendarmerie dans son statut militaire qu'il aurait fallu étendre aux zones urbaines et non pas le contraire. Il suffit de demander aux Belges leur avis sur la suppression de leur gendarmerie. [...]

\* Publiée le 4 février 2010 sur le site : <http://sites.google.com/site/assogendarmesetcitoyens/annonces-et-communic/lesveritescachees>.

L'existence de deux forces de police est depuis très longtemps un élément structurant du système pénal français. Pour instaurer une affaire, les magistrats ont la possibilité de saisir l'une ou l'autre (ou l'une puis l'autre) des deux polices, dans un souci d'efficacité. La fusion des polices en matière judiciaire fera disparaître cette dualité et elle va dans le même sens que la disparition annoncée du juge d'instruction. Si ces réformes annoncées se réalisent, un seul corps de magistrat directement soumis à la voie hiérarchique sera donc aux ordres du politique, et il aura également à son service un seul corps de police. Du haut jusqu'en bas, il n'y aura plus au fond qu'une seule chaîne de commandement. Les choses seront assurément plus simples, mais elles seront aussi plus risquées pour la démocratie. Dans le même sens, on notera aussi du reste que, en application de la loi du 3 août 2009, la circulaire du ministère de l'Intérieur du 4 décembre 2009 a supprimé l'obligation, pour les préfets, de rédiger officiellement une réquisition lorsqu'ils veulent employer

(5) On renvoie ici à l'article déjà cité de *Pouvoirs locaux*.

(6) J.-J. Urvoas, *De la sécurité de l'Etat à la protection des citoyens*, Paris, fondation Jean Jaurès, 2010.

les gendarmes (comme toute unité militaire) dans des opérations de maintien de l'ordre. Là aussi, il s'agit d'un renforcement du pouvoir de l'Etat central et d'une dilution du statut militaire des gendarmes.

### Vers un régime politique plus autoritaire

Dans le même sens toujours, on peut souligner que la fusion des deux polices sur le plan du renseignement fera disparaître un des éléments de la culture professionnelle des gendarmes. En effet, dans la culture professionnelle des gendarmes, le renseignement n'est pas uniquement le renseignement policier de type « RG » (Renseignements généraux), il est le renseignement général au sens de « l'information générale », en liaison avec la doctrine de la « surveillance générale » et avec la nécessité d'être immergé dans un territoire et une population. Il ne s'agit pas, pour les gendarmes, d'une activité particulière et d'un type d'unité spécialisée, mais d'une mission générale relevant de la moindre brigade territoriale. En ce sens, c'est aussi le modèle

de la proximité des gendarmes qui serait démembré. Mais l'on sait que l'idée de proximité avec la population est une idée taboue dans l'idéologie des dirigeants actuels<sup>(5)</sup>.

Pour finir, rappelons que le débat sur l'avenir de la gendarmerie ne se situe pas uniquement dans la comparaison avec la police. En effet, ces deux catégories de fonctionnaires nationaux sont également et solidairement victimes de la réduction générale des effectifs dans la fonction publique. Le député socialiste Jean-Jacques Urvoas chiffrait ainsi à onze mille quatre cent le nombre de suppressions de postes programmés et déjà en partie réalisés sur la période 2009-2013<sup>(6)</sup>. Etonnant double discours que celui d'un Etat passant son temps à réclamer plus de sécurité et à accroître les missions de police, tout en réduisant le nombre de ses fonctionnaires. La contrepartie est cependant à ses yeux le développement des polices municipales et de la sécurité privée. En définitive, c'est donc la notion de service public de sécurité qui est menacée. ●